



HAL
open science

Parité et disparité: sphère publique et sphère privée de la parole

Jean Le Dû, Yves Le Berre

► **To cite this version:**

Jean Le Dû, Yves Le Berre. Parité et disparité: sphère publique et sphère privée de la parole. La Bretagne Linguistique, 1996, 10, pp.7 - 25. 10.4000/lbl.5910 . hal-04596079

HAL Id: hal-04596079

<https://hal.univ-brest.fr/hal-04596079v1>

Submitted on 31 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole

Parity and disparity: public and private spheres of speech

Jean Le Dû et Yves Le Berre



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/5910>

ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 1996

Pagination : 7-25

ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Jean Le Dû et Yves Le Berre, « Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 10 | 1996, mis en ligne le 03 janvier 2022, consulté le 15 janvier 2024.

URL : <http://journals.openedition.org/lbl/5910> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.5910>

Ce document a été généré automatiquement le 15 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Parité et disparité : sphère publique et sphère privée de la parole

Parity and disparity: public and private spheres of speech

Jean Le Dù et Yves Le Berre

- 1 C'est pour nous une grande joie de vous accueillir dans cette nouvelle Faculté des Lettres pour le dixième anniversaire de notre *Groupe de Recherche sur l'Économie Linguistique de la Bretagne*. Le présent colloque *Badumes, standards, normes* remplace exceptionnellement pour 1993-1994 les trois journées annuelles d'étude et d'échange qui ont réuni pendant neuf années depuis 1984 des chercheurs de Bretagne, de France et de divers pays. Ses travaux déboucheront sur la publication du dixième volume de notre revue, *La Bretagne Linguistique*.
- 2 Notre but en créant le GRELB était d'essayer d'échapper à une situation d'enfermement préjudiciable au développement de la recherche sociolinguistique en Bretagne.
- 3 La langue bretonne est d'une certaine façon un bien national de la France, puisqu'une tradition ancienne la place au rang de descendant du gaulois, témoignant par son existence même de l'origine celtique de la nation. Cette tradition a débouché sur la celtomanie, qui a connu son apogée avec la création de l'Académie celtique pendant le premier Empire. Complètement abandonnée après Waterloo, la théorie a longtemps marqué les études celtiques du soupçon de prétention ridicule à l'hégémonie. Tout au long du dix-neuvième siècle, de nombreux chercheurs se sont fourvoyés derrière Amédée Thierry, l'auteur d'une théorie maintenant complètement oubliée prétendant à la survivance dans la France moderne de deux groupes celtiques distincts, les « galls » et les « kimris ». Si on ajoute à tout cela la forte influence du fameux texte d'Ernest Renan de 1854, *La Poésie des races celtiques*, popularisant l'idée d'une Bretagne intemporelle, d'un peuple breton mystique et irrationnel, on comprendra à quel point l'étude de la Bretagne – surtout de sa partie occidentale – est périlleuse. « Jamais écrit-il famille humaine n'a vécu plus isolée du monde et plus pure de tout mélange étranger. Resserrée par la conquête dans les îles et des presqu'îles oubliées, elle a opposé une barrière infranchissable aux influences du dehors : elle a tout tiré d'elle-même, et n'a vécu que de son propre fond ». Voici désormais le Breton et sa langue entourés d'une

aura de mystère qui va susciter les plus folles théories ésotériques tout en opposant un obstacle majeur au développement de l'observation scientifique. Qu'on le veuille ou non, le breton est un objet sacré dont il est difficile de parler sereinement.

- 4 Les études celtiques scientifiques sont nées, en France, avec la parution de la *Revue Celtique* en 1872 dans un contexte peu favorable au breton. Pour la grammaire comparée dont elles sont une branche, le breton est en effet une langue d'intérêt marginal, considérée comme un rejeton tardif du celtique d'Outre-Manche importé de toutes pièces au début du haut Moyen Âge dans une Armorique entièrement romanisée. Il ne dispose pas du corpus littéraire médiéval qui donne au gallois et encore plus à l'irlandais leur intérêt philologique, et ne joue donc qu'un rôle d'appoint.
- 5 Enfin, le breton est un symbole régional fort. Si on annonce sa disparition prochaine depuis le dix-neuvième siècle, il fait aussi l'objet d'un attachement – au moins platonique – au sein d'une partie des classes les plus instruites. La revendication d'un enseignement du breton à l'école est ancienne, et la pratique de la langue est souvent vue sous la forme d'un combat. Toute recherche sociolinguistique va donc inévitablement rencontrer des discours militants, éventuellement devoir se heurter à leurs certitudes.
- 6 Nous avons voulu braver ces redoutables écueils afin d'arriver à faire de la langue bretonne un objet d'investigation scientifique qu'on puisse aborder d'un esprit libre. Notre maître le chanoine Falc'hun avait ouvert la voie en considérant la Basse-Bretagne comme un laboratoire idéal pour l'étude de la dialectologie. Il n'y a aucune raison de croire que la Bretagne est un terrain atemporel et aspatial : les lois qui y fonctionnent doivent aussi s'appliquer ailleurs.
- 7 Il nous fallait pour avancer rassembler les forces disponibles, en Bretagne et au-delà. Nous avons entrepris de recenser les chercheurs, tous les chercheurs étudiant de près ou de loin la situation sociolinguistique de la Bretagne, qu'ils s'intéressent au breton, aux parlers romans ou au français. Notre seule exigence – à quelques exceptions près – était que les membres du groupe soient titulaires au minimum d'un DEA. Désireux de nous rapprocher de nos collègues rennais et parisiens, nous avons aussi fait appel à des collègues d'autres disciplines – historiens, géographes, sociologues, psychologues, archéologues, ethnologues, spécialistes de la littérature – dont les champs d'investigation étaient voisins du nôtre ou les méthodes comparables aux nôtres. Enfin, nous avons invité régulièrement des collègues français ou étrangers pour qu'ils nous présentent d'autres situations, d'autres méthodes, d'autres problèmes. Les journées sont organisées non comme des séries de monologues, mais essentiellement comme des discussions ouvertes. C'est pourquoi les participants doivent fournir des textes qui, reproduits, sont communiqués quelque temps avant la réunion aux membres du groupe. Chacun est libre de consacrer le temps qu'il souhaite à la présentation de ses idées, le temps restant, le plus long possible, étant consacré au débat. Ainsi avons-nous souhaité échapper au risque de provincialisme inhérent à notre situation géographique et disciplinaire.
- 8 Le colloque qui débute aujourd'hui est thématique. Au cours des dernières années, selon des modalités que nous allons vous conter plus loin, nous avons élaboré des propositions diverses qui se sont peu à peu organisées et nous semblent présenter une certaine cohérence. Nous soumettons donc à la réflexion de l'ensemble des participants une série d'idées articulées les unes aux autres, qui constituent pour nous une ébauche de théorie. À chacun d'en faire la critique sans ménagements et selon son point de vue

particulier. Nous verrons bien ce qu'il en restera après cette partie de casse-boîtes. Quel que soit le résultat, nous aurons avancé.

- 9 Vous comprendrez donc que cette finalité nous interdisait de laisser au hasard le choix des participants. Le nombre de communicants possibles étant limité, nous avons décidé de solliciter les interventions. Nous avons voulu inviter largement en faisant en sorte, d'une part que la plus grande variété de tendances de la sociolinguistique actuelle soit représentée, d'autre part que les situations décrites et analysées soient les plus diverses possible. Tous n'ont pu venir, et nous regrettons l'absence de plusieurs de nos amis comme Jean-Baptiste et Christiane Marcellesi, Hildegard Tristram, Steve Hewitt, Jean-François de Pietro et quelques autres retenus par leurs obligations professionnelles.
- 10 Notre démarche sociolinguistique a commencé dans les années 1970, avant même que nous ne connaissions l'existence instituée de cette branche de la linguistique. Intéressés surtout, l'un par la dialectologie, l'autre par l'histoire des textes, nous étions également insatisfaits d'un double cloisonnement de la recherche qui obligeait d'une part à étudier les différents aspects du breton comme s'ils n'appartenaient pas au même objet, d'autre part à faire comme si le breton n'avait au cours de son histoire et sur son propre territoire jamais connu que des rapports de force avec le latin, puis le français. Cette situation héritée était si bien établie que nous ne pensions pas pouvoir la modifier grâce à la seule lumière de notre dialectique. Mais nous avons du moins l'envie d'aller voir ce qui se faisait ailleurs.
- 11 C'est dans cette intention bien arrêtée que, voici une quinzaine d'années, nous avons commencé à sortir de notre enclos paroissial, lisant ouvrages et articles de linguistes français et étrangers, participant à des colloques, d'abord en auditeurs respectueux, puis nous enhardissant à présenter des communications. Nos intentions étaient d'abord négatives. N'osant pas envisager la possibilité d'un apport personnel aux théories que nous découvriions peu à peu, nous souhaitions seulement corriger l'image alors universellement reçue d'un breton évhémérisé, aux brillantes origines, odieusement opprimé pendant les siècles historiques et parti à la reconquête de son espace social et culturel dans la vague euphorie idéologique de la décolonisation, du structuralisme et de l'après-mai 68.
- 12 Cette vision ne correspondait ni à ce que nous trouvions dans nos biographies respectives ni à ce que nous apprenait la lecture sympathisante de toute une littérature religieuse ou profane alors fort négligée par les chercheurs. Nos familles, formées de pêcheurs, d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants ruraux, pratiquaient depuis toujours le breton comme langue de la vie quotidienne ; elles avaient depuis peu cessé de le transmettre à leurs enfants. Mais nous ne rencontrions nulle part le souvenir ou le sentiment de cette contrainte du français, de cette honte du breton dont nous étions censés être les fruits plus ou moins névrosés.
- 13 C'est donc la contestation d'un conflit prétendu entre nos deux langues patrimoniales qui fut le point de départ de notre réflexion. Si cette contestation avait comme premier fondement une impression partagée, elle reposait par ailleurs sur une déjà longue expérience commune de l'enseignement du breton, de sa description phonétique, phonologique, grammaticale, historique, scripturale, et aussi sur une ancienne fréquentation active des mouvements culturels bretons. Il nous manquait un cadre stable dans lequel installer tout ce savoir dispersé et l'utiliser dans une perspective critique. La première visée négative tendait ainsi à se métamorphoser en une quête positive.

- 14 Disons-le sans attendre : cette quête ne nous a pas permis de découvrir le saint Graal, c'est-à-dire le montage théorique parfaitement adapté à la situation sociolinguistique de notre laboratoire bas-breton. Mais ces lectures, ces mises en forme provisoires, ces débats auxquels oblige la participation régulière à des rencontres internationales de chercheurs nous ont permis d'affûter nos idées, de les relier plus précisément entre elles et, ce qui n'est pas le moins important, de nouer de solides amitiés.
- 15 Ce que nous avons découvert, c'est une sociolinguistique euro-américaine en forme d'archipel. Chaque île de cet archipel est formée d'un cercle de chercheurs d'origines très diverses dont la sociolinguistique n'est généralement pas la discipline première : linguistes relevant de la linguistique générale, dialectologues, sociologues, psychologues, ethnologues, historiens des formes de telle langue, des textes de telle autre langue, voire historiens tout court, géographes, spécialistes d'études littéraires. Chacun prend position vis-à-vis de la pratique sociale du langage en fonction de sa problématique disciplinaire première, en aborde l'étude avec des outils conceptuels différents, aboutit à des notions et à des représentations qui chacune paraissent fonder une science originale de la parole en société.
- 16 Nous avons cru repérer dans cet archipel trois grands groupes d'îles :
- 17 Le premier s'intéresse aux faits et aux attitudes sociolinguistiques. Considérant les langues comme autant d'espèces naturelles, de nombreux travaux en entreprennent la description externe dans la synchronie, en faisant appel à des études statistiques s'appliquant à des enquêtes ponctuelles ou à des échantillons représentatifs sur le nombre des locuteurs des parlers en question ; à la sociologie de ces locuteurs, à leur comportement langagier – en particulier, lorsqu'il s'agit de langues menacées, à l'acte de transmission aux générations enfantines –, à leurs jugements sur la langue qu'ils parlent et sur les langues des autres, à leurs performances vues sous les angles complémentaires de la variété dialectologique et de l'identité sociale.
- 18 D'autres examinent les mêmes faits et attitudes, mais dans la diachronie, étudiant par exemple l'évolution de la pratique sociale de telle langue pour aboutir à des tableaux, histogrammes et courbes dont les contrastes et les ruptures font en quelque sorte l'histoire d'une relation entre cette langue et ses locuteurs.
- 19 Le second groupe s'intéresse à l'aménagement du rapport langue/ société. Les travaux qui se trouvent dans cette région font apparaître des concrétions sociales qui s'interposent entre la langue et ses locuteurs et influencent leurs relations mutuelles. Les contacts entre communautés humaines structurées en ensembles nationaux, régionaux, confessionnels, économiques, sont ainsi fréquemment accompagnés d'analyses de discours conflictuels dont la langue est l'enjeu, au moins de façon métaphorique ou métonymique.
- 20 Mais au sein même de ces communautés les institutions politiques font apparaître les mêmes enjeux entre groupes dont les divergences d'intérêts s'expriment, elles aussi, sous forme de discours et d'actes à propos de la langue, et doivent être résolues sous forme de lois et de règlements censés rendre possible une existence commune.
- 21 Enfin, lors même que les contacts entre communautés ou au sein d'une même communauté ne se situent pas sur le terrain linguistique, les questions de l'égal accès de tous à la langue, de l'acclimatation des nouveaux citoyens à la communauté se posent essentiellement au sein des institutions culturelles. La correction des inégalités face au système scolaire, les problèmes posés par l'intégration des immigrés ou la

stabilisation de leur situation dans un cadre biculturel font aussi l'objet d'une grande quantité de travaux sociolinguistiques.

- 22 Toujours dans le même secteur se situent, particulièrement en France, les travaux liés à la prospective. On a longtemps considéré que c'était l'apanage des défenseurs des langues régionales de rechercher des moyens d'action pour la préservation, voire la renaissance, de leur patrimoine linguistique menacé : revendication d'un statut juridique, création d'une norme acceptable pour l'enseignement et l'accession à l'usage administratif. L'actualité de ces dernières années démontre amplement que les défenseurs de la langue française participent désormais de cette mouvance. On l'a vu récemment avec l'âpre discussion sur la réforme de l'orthographe, avec l'adoption du français comme langue officielle de la France et encore ces derniers jours avec le débat animé autour de la loi Toubon.
- 23 Enfin, le troisième groupe d'îles que nous discernons dans l'archipel de la sociolinguistique est celui de l'imaginaire linguistique, où se retrouvent les travaux sur les représentations des locuteurs, sur les liens qu'ils établissent entre leurs pratiques linguistiques et leur identité. Ces travaux peuvent être le fait de linguistes de terrain soucieux d'étudier la conscience linguistique de leurs informateurs ; ils peuvent aussi intéresser des psychologues, des sociologues, des planificateurs linguistiques, chacun agissant avec ses propres méthodes et selon sa propre finalité.
- 24 Chaque cercle ainsi visité a pour centre l'œuvre d'un maître autour de laquelle gravite un nombre plus ou moins grand d'étudiants et d'anciens étudiants absorbés par le monde universitaire. Ces cercles se connaissent évidemment et entrent parfois en contact, mais ils ne semblent pas encore posséder un système de communication cohérent, malgré le désir et les efforts des uns et des autres. On a plutôt le sentiment que chaque modèle théorique est à la fois universel dans son étendue, c'est-à-dire susceptible d'expliquer toute configuration sociolinguistique à la surface de la Terre, et sédimentaire dans son organisation, c'est-à-dire plutôt en position de contiguïté que de complémentarité. C'est ce sentiment qui nous a donné l'audace de formaliser notre propre conception des divers états du breton et de leurs relations avec le latin et le français. Non dans l'intention de créer un énième modèle théorique prétendant à l'universalité à partir d'une situation particulière, mais avec le souci, peut-être suicidaire, d'attirer la critique de tous les autres et de favoriser de cette façon la constitution d'un lieu commun de confrontation et – qui sait ? – de refondation.
- 25 Notre pratique professionnelle concernant l'enseignement de la langue bretonne sous tous ses aspects nous a obligés à prendre dans l'urgence des décisions pratiques dans divers domaines. Une grande partie de notre réflexion théorique a porté sur l'analyse, sinon la remise en cause, de ces choix. Que signifie en effet apprendre le breton dans le dernier quart du vingtième siècle ? Trois attitudes possibles et opposées sont envisageables, et l'étaient encore plus il y a vingt-cinq ans, quand le breton hérité était toujours d'un usage quotidien dans les campagnes et que des étudiants arrivaient à l'université avec une bonne connaissance passive et souvent plus ou moins active de la langue de leurs parents.
- 26 Notre souhait était évidemment d'enseigner le breton tel que nous l'avions reçu des générations qui nous précèdent. Ce breton vivant, lié aux choses de la terre et de la mer, que nos oreilles entendaient depuis toujours à travers les robustes voix de ces aînés qui ne savaient pas murmurer, guère raisonner, mais qui exprimaient une si paisible certitude d'être de plein droit au monde qu'elles semblaient ne dire que des

vérités hors des atteintes du temps et de la distance. Cette langue-là est inséparable de la poétique du timbre, du débit, des inflexions de son support sonore ; elle est aussi inséparable de la pratique quotidienne des travaux routiniers grâce auxquels depuis des millénaires l'homme produit sa nourriture du lendemain. Cette langue a des odeurs de crèche, de laiterie, de feu de bois, de bateau de pêche, d'atelier de menuisier, de forge ; elle a des bruits de seaux entrechoqués, de coups de marteau, de sabots d'animaux, de ressac sur la grève, de battoirs frappant le linge. Elle a la rugosité des draps de chanvre séchés sur l'herbe, le goût des crêpes du vendredi, elle sent le poisson frit dans le beurre, elle résonne à l'infini des cantiques du dimanche. C'est une langue purement condillacienne, dans laquelle la sensibilité, la sentimentalité et la sensualité, c'est-à-dire l'intelligence de ce qui nous entoure, se construit directement de la combinaison et de l'échange de ce que perçoivent nos sens. C'est une langue sans étendue dont l'efficacité s'évanouit dès que l'on passe les frontières cantonales ; mais c'est aussi une langue universelle, dont les caractères fondamentaux sont les mêmes dans tous les villages, dans tous les ports de la Terre où l'industrie et la finance n'ont pas encore décomposé le monde ancien, si bien décrit par Pierre Hélias dans son *Cheval d'Orgueil*. C'est une langue en profondeur, dont on peut à l'infini décrire le « système » – au prix de quelles simplifications et amputations ! – mais dont on ne mettra en évidence de cette façon que les fonctions les plus élémentaires, les réalités les plus superficielles. C'est donc une langue qui ne peut pas s'enseigner par morceaux pédagogiquement articulés, seulement se transmettre en bloc ou s'oublier. Les seuls étrangers qui soient parvenus à apprendre ce breton-là se comptent sur les doigts de la main : un Gallois (ici présent), deux ou trois Américains, un Japonais, quelques francophones. Aucun d'eux ne l'a reçu d'un maître ou d'un manuel ; tous l'ont acquise par osmose dans un milieu bretonnant vivant, par la pratique quotidienne. Mais cette première voie se ferme de plus en plus avec la disparition rapide de l'agriculture et de la pêche artisanales, l'épuisement de la société rurale fondée sur la vie dans des villages dispersés autour d'un bourg, causes immédiates d'une interruption presque totale de la transmission familiale de la langue.

- 27 Puisque ce breton-là ne se prêtait ni à l'écriture ni à l'enseignement, nous pouvions tenter de recueillir les derniers échos d'une autre tradition moins ancienne, quoique déjà cinq fois centenaire, et de lui redonner vie. Car depuis bien longtemps les bretonnants avaient pris l'habitude d'accepter, dans certaines circonstances, d'entendre un breton assez différent de celui qui leur servait ordinairement. Plus étendu par son lexique, formant des phrases plus longues et plus complexes, ce second état du breton s'écrivait, et même s'imprimait, et pouvait donc à l'occasion se lire. Depuis le milieu du Moyen Âge, pour ce qu'on en sait, il servait à composer des sermons, des cantiques, des poèmes spirituels et des tragédies. Seuls les clercs – religieux ou laïcs – savaient s'en servir, mais ils n'en faisaient guère usage que pour le peuple qui, admirant leur savoir, admirait aussi leur langage. L'Église, et tout ce qui dans la société bretonnante dépendait d'elle, était parvenue à créer un véhicule dont la valeur d'usage était bien moins limitée que celle du breton quotidien, se conservant jusqu'aux limites d'un diocèse, parfois moins, parfois plus. C'est dans ce breton-là qu'une grande partie des habitants des campagnes et des côtes avait appris à lire en apprenant son catéchisme, en répétant les cantiques, puis en lisant au dix-neuvième siècle les ouvrages de piété et de dévotion, et les premiers périodiques catholiques d'information. Depuis le milieu du quinzième siècle, dictionnaires et grammaires lui avaient donné une assise pédagogique relativement stable ; une assez abondante

littérature l'avait confirmé comme instrument de culture. Mais il souffrait de deux défauts majeurs : d'une part le sud-est de la région, à peu de chose près le diocèse de Vannes, en utilisait une forme très différente, dans la pratique incompréhensible aux autres bretonnants ; d'autre part l'Église avait pratiquement cessé d'en faire usage depuis les années 1950 et l'avait partout remplacé, dès avant le concile de Vatican II, par le français. Au moment où nous hésitions sur le parti pédagogique à prendre, vers 1970, un énorme travail de restauration et de mise à jour était donc à entreprendre, à contre-courant de l'abandon généralisé du breton par les jeunes nés pendant et après la guerre, entreprise qui dépassait de beaucoup nos capacités.

- 28 Restait une troisième voie. Le mouvement renaissantiste qui s'est développé, ici comme en Provence, au cours du dix-neuvième siècle, a abouti autour de la première guerre mondiale à la constitution d'une nébuleuse provincialiste, puis nationaliste qui s'est dotée, principalement sous l'impulsion de François Vallée, puis de Roparz Hemon et de leurs disciples, d'une langue essentiellement fondée sur l'écriture, purifiée des très nombreux (et parfois très anciens) emprunts latins et français qui disait-on, abâtardissaient le breton, enrichie de néologismes de toutes sortes, mais très éloignée des bretons parlés et paradoxalement bien plus proche par sa phonétique, sa phonologie, sa syntaxe et ses modèles lexicaux du français, langue première et principale de ses utilisateurs. Le fait qu'elle soit parvenue en 1941 à unifier sa morphologie et sa graphie au prix de règles contraignantes n'a fait qu'aggraver cette distance vis-à-vis du breton vivant, au point que nous hésitions à voir en elle la continuation naturelle du breton historique, y reconnaissant bien plus souvent, et avec une certaine irritation, du français déguisé. Nous désignons cette variété sous le nom de néo-breton.
- 29 Nous ne sommes pas parvenus à cette époque à faire un véritable choix entre ces trois voies possibles. Mais cet obstacle considérable nous a obligés à reconnaître et à identifier ces trois états de la langue bretonne, à nommer leurs différences, à théoriser la relation de chacun d'eux avec les deux autres d'une part, avec le latin et le français d'autre part.
- 30 Nous avons abouti à la définition des deux premiers états du breton par un autre chemin, parallèle au précédent. Notre intérêt pour la dialectologie bretonne avait été éveillé et entretenu par l'enseignement de François Falc'hun. Sa recherche dans ce domaine a porté principalement sur l'interprétation de l'*Atlas Linguistique de la Basse-Bretagne* de Pierre Le Roux. Il voulait à l'origine retrouver sur les cartes la preuve matérielle de l'existence des limites dialectales qui devaient coïncider, selon l'opinion commune, avec les limites diocésaines d'avant la révolution de 1789. Il s'est très vite rendu compte que cette opinion était erronée, et que le principe expliquant la répartition des formes dialectales était d'ordre économique, basé sur le rayonnement des villes et le développement du réseau routier au cours de l'histoire. Si cette interprétation nous satisfaisait, il n'en demeurait pas moins que les fameux dialectes diocésains avaient, nous l'avons dit, une existence indéniable dans les textes. Les renaissantistes du vingtième siècle, par la voix de Roparz Hemon, avaient rejeté presque toute la littérature de langue bretonne des siècles précédents, qualifiée en bloc de « breton de curé ». Nous nous sommes à nouveau penchés sur ces textes en tentant de voir ce qu'ils ont pu représenter au sein de la société bretonnante, et nous sommes parvenus à la conclusion que cette langue écrite, même si on pouvait considérer qu'elle comportait des traits dialectaux bien localisables, ne correspondait pas au parler d'une

région précise, mais résultait de la création volontaire d'une forme de langage dépassant les multiples variantes locales et destinée à transmettre le message de ses créateurs, en l'occurrence l'Église catholique.

- 31 Le mot « dialecte », trop vague, ne nous convenait donc plus, puisqu'il recouvre deux réalités bien différentes.
- 32 D'une part, il sert à nommer les données fluctuantes fournies par l'atlas linguistique : quel que soit le nombre des points d'enquête, on ne trouve jamais un seul lieu où toutes les données coïncident. Pour chaque locuteur en situation dialectale – qu'il l'appelle patois en pays d'oui ou d'oc, ou qu'il le désigne sous le nom de langue (ici, le breton) –, ce qu'il parle s'inscrit dans le cadre institutionnel le plus restreint, celui de sa paroisse d'origine, au mieux d'un marché agricole, et ne se définit que négativement. Soit par la comparaison avec une forme prestigieuse imaginaire, soit par opposition au parler des autres : *C'hwi lar beure, med ba-dum vé lar'd mintin* « vous, vous dites *beure* pour le matin, mais chez nous on dit *mintin* ». Nous n'avons pas trouvé de mot français désignant cette notion pourtant si répandue comme en témoigneront plusieurs d'entre vous, nous en sommes persuadés, à propos de leurs situations respectives. Les mots existants comme « parler », « idiome », « vernaculaire », tous polysémiques, n'ont jamais le sens qui cadre avec notre définition. Nous avons donc proposé un nouveau mot forgé à partir d'une des nombreuses versions du breton signifiant « chez nous » *ba-dum'*, écrit *badume*.
- 33 Le *badume* a comme principal caractère d'être un parler familial, identitaire, qui, selon ses locuteurs, ne s'enseigne pas, mais s'acquiert naturellement, par imprégnation, comme l'air qu'on respire. D'où l'amusement, parfois l'agacement et toujours la gêne des locuteurs du breton hérité quand des apprentis-bretonnants s'adressent à eux en breton. On les félicitera bien sûr de leurs efforts, « Toi, tu parles mieux que nous », mais on ne les encouragera guère à aller plus loin. Si on est réticent à utiliser le *badume* devant des étrangers, ça n'est pas en raison d'un quelconque complexe d'infériorité, mais c'est parce qu'il y a des choses qui ne se disent que dans un cadre intime et pas en public, ce cadre intime se réduisant de plus en plus en raison des bouleversements linguistiques de ces dernières décennies : au voisinage, à la maisonnée, voire à une partie de la classe d'âge.
- 34 Le *badume* s'inscrit entièrement dans l'oralité, ce qui explique la réticence de ses locuteurs à tout apprentissage de l'écriture. Comme le prestige est du côté de l'écrit, ses usagers font cependant mine d'admirer ceux qui s'essaient à transcrire le *badume*, c'est-à-dire vont contre la normalité, en commentant : « Le breton, c'est dur à écrire ».
- 35 Des règles strictes existent dans le *badume*, qui se sont établies en opposition avec ce que disent les voisins : eux, ils disent *'oaran ked* (pour « je ne sais pas »), mais ici on dit « *n'ouzon ked* ». On corrige les enfants, non pour se conformer à un idéal externe, mais pour respecter un consensus local. N'en est-il pas de même pour l'habillement, la pratique religieuse, voire la façon de cuire les pommes de terre ? À l'intérieur de ce cadre strict, des styles différents peuvent exister, marquant soit un sous-groupe professionnel ou familial, soit un individu original. De subtiles variations servent de marqueur social, comme celui qui a voyagé et ponctue ses propos de force *exactamant* et *certainamant*. À la fois on s'identifie au groupe et on marque sa différence.
- 36 Dans la mesure où la société est stable, le *badume* évolue peu, et reste même très conservateur. On persiste à compter en réaux, livres et écus quand le franc les a

remplacés depuis longtemps. Mais tout bouleversement social se reflétera rapidement dans le badume. Ainsi en est-il de la disparition quasi totale dans les mémoires du vocabulaire des métiers tombés en désuétude : instruments aratoires, outils du charron, techniques du sabotier... Le badume est lié à une société paysanne qui est de nos jours en phase d'extinction finale.

- 37 Le mot dialecte désigne aussi le second état du breton que nous avons décrit plus haut, qui correspond aux formes écrites de la langue destinées à la communication sur un territoire plus étendu que la paroisse ou le canton. Il correspond à l'existence d'une institution – en l'occurrence l'Église – désireuse de s'asseoir dans la durée, d'organiser et de diffuser le savoir, c'est-à-dire d'établir un pouvoir sur les masses qu'elles contrôlent. C'est ainsi que la réforme catholique a créé au dix-septième siècle en Basse-Bretagne pour les besoins de sa mission deux de ces formes codifiées de la langue, correspondant chacune au territoire d'influence des collèges de jésuites créés à Quimper et à Vannes. Ces formes du breton, fixées sous la forme de structures linguistiques stables, ont vécu tout le temps que l'institution qui les avait suscitées a perduré, et même plus longtemps, par rémanence. Elles ont plus ou moins pénétré les diverses couches de la population selon l'étroitesse de leurs rapports avec l'Église. Elles ont introduit des réalités et des significations nouvelles, ont créé des styles, des genres et des répertoires, qui trouveront plus ou moins d'échos dans les anciens badumes. Ces formes de breton n'ont guère été connues par les masses que de façon passive, ne trouvant leur plein-emploi que dans la prédication, les cantiques et le théâtre. Il s'agit donc de formes « nobles » de la langue, que l'on regarde avec respect, mais qu'on ne parle pas dans les circonstances normales de la vie quotidienne.
- 38 Nous donnons à ce second sens du mot dialecte le nom de *standard*, qui correspond par exemple aux dialectes des textes de l'ancien français.
- 39 Il nous faut enfin rappeler que toujours plusieurs langues ont coexisté sur le territoire de la Basse-Bretagne. Le breton, dont les premiers textes suivis n'apparaissent qu'aux quatorzième et quinzième siècles, est dès ses origines une langue génétiquement mixte. Il s'est formé au cours du haut Moyen Âge par la recombinaison d'éléments lexicaux et morphologiques gallo-romans armoricains, bretons insulaires, romans, et simultanément d'apports savants du latin. Le latin a toujours été présent, comme sur tout le territoire de l'ancienne Gaule, et y a joué le même rôle de langue de référence et donc de source lexicale et de modèle stylistique. En outre, entre 1250 et 1280, le français est devenu la langue des chartes en Basse-Bretagne et a entièrement dominé la vie administrative jusqu'à nos jours.
- 40 On peut considérer schématiquement que la situation linguistique de la Basse-Bretagne a évolué de la façon suivante :
- 41 Les badumes ont été universellement pratiqués par la plus grande partie de la population jusqu'à la débretonnisation du vingtième siècle. Le latin également a toujours été présent comme langue de la religion, de l'écrit savant. Depuis la Renaissance s'est poursuivie une acculturation au français qui a commencé par le sommet de la société et s'est poursuivie par étapes jusqu'aujourd'hui.
- 42 Compte non tenu de formes véhiculaires de la langue que l'on peut imaginer mais dont on n'a guère d'attestations, du moins à époque ancienne, les standards constituaient pour la masse des locuteurs la forme haute d'un couple diglossique. Le français,

pratiqué par les classes les plus instruites et les citadins, s'il demeurait à un horizon lointain pour la grande masse, influençait évidemment les standards à tous les niveaux.

- 43 La révolution de 1789 a entraîné une transformation de la situation. Désormais une seule institution, la République, fédère et englobe l'ensemble des institutions préexistantes dans le cadre d'un Etat national unifié, centralisé, laïque. À son image, tous les appareils de l'État peuvent alors promouvoir une langue unifiée, centralisée et laïque¹, axiologiquement prédéfinie comme « bonne, riche, précise, et universelle ». C'est à ce type de langue que nous proposons de réserver le nom de *norme*, système linguistique dans lequel le lexique et la grammaire sont formalisés dans des règles applicables à l'ensemble des citoyens, quel que soit le type de badume qu'ils pratiquent. Cette norme s'enrichit de réalités et de formes nouvelles, tendant à constituer un système susceptible de couvrir la totalité de la vie sociale définie par l'État, et en même temps d'empêcher toute excursion hors des règles prescriptives (grosièreté, archaïsmes, libre créativité). C'est l'absence de relation langue/État qui interdit – pour l'instant ? – de qualifier le néo-breton de norme. Il s'agit plutôt d'une pseudo-norme sans force institutionnelle.
- 44 La démocratie locale, qui va faire de tous des citoyens, la conscription puis la scolarisation et l'accroissement des échanges dû à l'amélioration des communications entraîneront une expansion progressive de la connaissance du français dans l'ensemble de la population. On ne peut expliquer ce processus de façon linéaire comme un conflit, une lutte frontale entre deux langues. L'image du bretonnant subissant contre son gré l'imposition du français par des instituteurs bornés dont le souci majeur aurait été l'extirpation de la culture bretonne ne tient pas devant l'observation des faits et les témoignages de ceux qui ont vécu cet apprentissage. Pour comprendre ce qui s'est réellement passé, il convient de distinguer plusieurs moments dans l'évolution.
- 45 La première étape concerne principalement le recul des standards devant la norme. On en a une confirmation directe par l'évolution de l'usage du breton par le clergé catholique dans l'exercice de son ministère au cours du vingtième siècle. En 1902, juste avant la séparation des Églises et de l'État, le ministre Combes avait tenté d'imposer aux prêtres l'usage du français : très peu cédèrent malgré la suspension de leur traitement « pour abus de breton », parce que le breton était la seule langue accessible à leurs ouailles. L'Église en Basse-Bretagne a toujours eu une attitude linguistique pragmatique, alignant sa pratique sur les capacités et le désir des fidèles. Moins de trente années plus tard, en 1928, une enquête par correspondance effectuée par Roparz Hemon pour la revue *Gwalarn* révélait que la langue de la catéchèse était de plus en plus le français, tandis que les générations adultes continuaient à entendre des sermons en standard diocésain. Des témoignages permettent d'affiner l'observation : plus l'agglomération est étendue, plus elle est proche d'une grande ville et plus le français est utilisé, tandis que les zones reculées de faible peuplement sont les dernières affectées par le mouvement. Cette étape va se terminer logiquement par l'abandon de la forme haute du breton – c'est-à-dire des standards – par l'Église. Ce serait une erreur de voir dans ce processus un abandon de l'usage quotidien du breton. Certaines familles vont bien sûr adopter le français, que beaucoup de filles vont se mettre à utiliser entre elles, mais la grande masse continuera à échanger presque exclusivement en breton.
- 46 On va donc aboutir à une situation diglossique dont la composante basse, le badume, se maintient mais dont la composante haute est maintenant le français scolaire. Ceci signifie que la connaissance du breton va de plus en plus se restreindre à celle du

badume, qui va continuer à se transmettre normalement. Cependant, les échanges avec les locuteurs de terroirs différents, qui se faisaient en standard, se feront de plus en plus en français, langue scolaire correcte marquée par un nombre variable de calques et de traits phonétiques bretons. L'usage exclusif des badumes va faire naître l'impression erronée d'un « émiettement dialectal » du breton. Les générations qui ont grandi dans ce nouveau cadre diglossique, en fait pratiquement tous les derniers bretonnants, ont maintenant cinquante ans ou plus. Ceux d'entre eux qui exercent des professions de la parole – enseignants, hommes politiques –, pratiquent un français scolaire dans leur vie professionnelle, dont ils ont étendu l'usage à leur vie quotidienne dans la mesure où ils n'ont plus guère l'occasion de s'exprimer dans leur badume. Il faut des occasions particulières – par exemple une interview radiophonique en breton – pour qu'ils s'expriment dans cette langue, ce qui permet d'observer un contraste extraordinaire entre le badume utilisé, qui renvoie à un terroir bien délimité et à une civilisation rurale disparue, et la qualité de celui qui l'utilise, qu'il soit homme d'affaires, recteur d'Académie, éminent professeur de médecine ou ministre en exercice. Cette situation nous semble être celle qu'on peut observer actuellement chez des locuteurs francophones instruits d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire dont beaucoup de Français remarquent « qu'ils parlent mieux que nous », c'est-à-dire qu'ils parlent comme des livres.

- 47 Il nous semble que la diglossie que connaît ou qu'a connue la Basse-Bretagne, impliquant deux langues génétiquement différentes, n'a rien d'une situation exceptionnelle. Nous en arrivons même à considérer qu'il s'agit de la réalisation locale d'une situation normale qui représente le fonctionnement habituel de toute conscience linguistique. Ce que l'on appelle le monolinguisme n'est qu'un artefact que l'on ne peut observer nulle part sinon dans des cas individuels sociologiquement « pathologiques ». Ainsi en était-il autrefois des fils d'instituteurs, impressionnant leurs camarades de classe par la « qualité » constante de leur français, mais considérés de façon confuse comme les prisonniers d'un handicap les empêchant de jouer avec la langue et les privant du plaisir des mots. Quel que soit son environnement, chaque personne a besoin de disposer en permanence de deux registres du langage, soit au sein de la même langue, soit partagés entre deux langues soit encore entre une langue normée et son état local, selon la situation. C'est la conjonction, le contraste et la complémentarité entre ces deux registres qui forment le répertoire linguistique élémentaire.
- 48 *Le registre de la parité* est le versant chaud de cette dualité. Il correspond en Bretagne bretonnante au badume. C'est le langage de l'intimité, de la fraternité, de la solidarité, de la familiarité, de l'égalité, de la liberté de l'individu ou du groupe dans l'ensemble social. Son rayon de communication est géographiquement ou socialement restreint et limité à l'oralité. S'il peut s'écrire, il reste du parlé-écrit, artifice par lequel on essaie de faire croire à l'œil qu'il « entend » une conversation saisie sur le vif, comme dans les romans de Céline ou chez Queneau ; et aussi dans une correspondance très familière, où il parodie un énoncé oral. Mais en dehors des occasions où son usage aide à la représentation littéraire ou cinématographique de personnages typés, il requiert la présence physique et la participation active d'un interlocuteur. L'utiliser dans des circonstances officielles relève de l'ignorance ou du calcul. S'il peut être une manifestation de populisme, ce choix résulte en général d'une méconnaissance patente de la situation sociolinguistique. Il est vrai que savoir placer quelques expressions en

badume au sein d'un discours en français normé peut témoigner d'une certaine virtuosité à se ménager les faveurs du public en jouant sur les deux registres.

- 49 Car le *registre de la disparité* en est symétriquement le versant froid. C'est celui de l'autorité, de l'officialité, de la représentativité, de la formalité, de la régularité, de l'institution. Sa capacité de communication est universelle (dans l'ensemble des locuteurs de la langue) et fondée sur l'écriture. Ainsi, dans le cas breton, le standard permettait-il aux missionnaires de se faire comprendre partout tout en ne parlant comme personne en particulier. Utilisé dans les discours, dans les sermons, il reste de l'écrit-parlé qui s'adresse à une collectivité ou à une abstraction dont la présence ou la manifestation n'est pas requise. Quand François Mitterrand parle aux Français, c'est la fonction « président de la République » qui s'adresse à l'abstraction « nation française ». Les dialogues des films de Bresson donnent ainsi une impression d'étrangeté parce qu'ils sont de l'écrit-parlé.
- 50 Le premier registre constitue l'espace verbal de la sensibilité, du jeu avec les mots, de la personne ; le second celui de la connaissance, de la reconnaissance, du sujet.
- 51 *Le registre disparitaire* est toujours celui de la littérature des classiques, de l'École, de la rhétorique sociale. Il identifie le locuteur comme appartenant indistinctement à la nation tout entière. Les seules différences perceptibles y sont celles de la compétence, conséquences du degré d'instruction, du talent personnel, indépendamment du niveau de fortune ou de l'origine.
- 52 *Le registre paritaire* s'oppose doublement au premier. D'une part il identifie le locuteur comme appartenant à sa région. Il est alors représenté par une langue régionale, par un « patois » roman, par l'argot parisien ou lyonnais ; d'autre part il identifie le locuteur comme appartenant à une classe sociale (ouvrier, paysan, artisan d'un côté, bourgeois, aristocrate, intellectuel de l'autre). C'est le registre qu'un étranger ne peut acquérir que par le contact direct.
- 53 La généralisation de la connaissance du français dans l'entre-deux-guerres a ajouté au registre paritaire le rôle d'indicateur d'une situation non formelle de communication : on parlera breton (picard, provençal) en famille, français à l'instituteur ou au percepteur.
- 54 C'est au sein de la génération d'après-guerre que s'est produite la dernière étape du chassé-croisé qui a amené à l'abandon total du breton. Sous l'effet d'influences diverses – médias, voyages, urbanisation de la vie – une nouvelle forme de français a évincé le breton de la position basse de la diglossie, ce qui a finalement placé les jeunes générations actuelles dans une situation comparable à celle des habitants des régions traditionnellement francophones.
- 55 Le français qui a définitivement pris la place du badume n'est pas celui de l'école qui, nous l'avons vu, joue un rôle tout différent. Il s'agit d'une forme récente du français, récente non pas par son contenu – elle fourmille de vieux mots et expressions – mais par sa fonction. Nous l'avons nommée *nouveau français paritaire* pour deux raisons :
- 56 D'une part, il s'agit bien d'un registre du français, aussi universellement connu dans le cadre hexagonal que le français de la disparité, mais remplissant une fonction opposée. Bien qu'il fasse quotidiennement la preuve de sa vitalité et de sa créativité, il n'a pas de statut linguistique. Il a massivement pris la place des anciens patois et idiomes locaux ou sociaux et joue pleinement, pour presque tous les moins de soixante ans, son rôle de registre de la familiarité, du jeu et de la spontanéité.

- 57 D'autre part, il est bien nouveau, puisque son usage spécifique ne remonte guère au-delà des années 1970, au moment de l'urbanisation généralisée du mode de vie dans notre pays et de l'universalisation des médias. Quand il faut le nommer, on le désigne en général du nom impropre d'*argot des jeunes*, historiquement réservé au jargon des mauvais garçons des faubourgs parisiens. Répandu dans toutes les régions françaises, diffusé dans toutes les couches de la société, il n'a rien d'une langue secrète pour société de marginaux. Son extension à toutes les couches de la société lui retire peu à peu le caractère distinctif d'une origine et ne lui conserve que celui d'indicateur d'une situation non formelle de communication.
- 58 On peut, nous l'avons dit, mêler les deux registres. Soit volontairement, et c'est alors un exercice de style. Soit par ignorance – en général de la forme haute – ce qui a constitué de tout temps une source de comique. Des amuseurs au succès éphémère s'en sont emparés en Basse-Bretagne, par exemple *Chanig* parodiant le parler d'une vieille dame de Landerneau ; on peut aussi évoquer le succès des bandes dessinées écrites en « douarneniste ». Mais il s'agit là de situations transitoires. Nous prétendons que, malgré les apparences, il n'existe pas de continuum. Chacun sait normalement dans quel registre il se situe quand il parle, ou du moins dans quel registre il cherche à se situer. Le dysfonctionnement ne s'interprète pas par la linguistique mais par l'inégalité sociale.
- 59 Arrivée à ce point, notre réflexion n'avait pas vraiment dépassé les limites de la Basse-Bretagne. Au fond, chacune des extrémités de notre panorama historique était facile à décrire : une situation sociolinguistique initiale (prolongée jusqu'en plein vingtième siècle pour les plus pauvres, les moins instruits, les plus âgés) dans laquelle les registres paritaire et disparitaire étaient tenus par le breton ; une situation contemporaine (pas encore installée aujourd'hui à 100 %) dans laquelle ces deux registres sont tenus par le français. Entre les deux, de multiples configurations intermédiaires desquelles se détache une phase transitoire typique dans laquelle pendant la durée d'un siècle environ la pratique du breton paritaire ne semblait pas vraiment menacée par l'apprentissage généralisé du français disparitaire, lequel a coexisté un temps avec le breton disparitaire, l'un occupant le champ du savoir scolaire et du pouvoir politique, l'autre maintenant localement ses positions dans un large domaine liturgique et rituel.
- 60 C'est précisément cette représentation d'un mouvement sociolinguistique – l'intrusion du français de l'École, s'enfonçant comme un coin, bien avant les lois Ferry, entre les deux registres traditionnels du breton – c'est cette représentation qui nous a conduits à nous interroger sur l'originalité ou l'exemplarité de notre laboratoire bas-breton. Nous avons bien conscience de différences avec les territoires d'oc, par exemple : proximité génétique des grammaires en présence, ancienneté de la pénétration du français, diversité des attitudes catholique et protestante, pratique citadine du « patois » plus tenace, production littéraire moins étroitement restreinte aux besoins pastoraux. Mais nous savions également que les caractères fondamentaux des *badumes* étaient les mêmes en régions d'oc qu'en Basse-Bretagne, que l'existence de *standards* écrits y était ancienne et vivace, enfin que la *norme* française y était la même et qu'elle s'y était généralisée à peu près dans les mêmes conditions et aux mêmes époques, pour les mêmes causes. Pour la Corse, la Catalogne, le Pays basque, l'Alsace et la Flandre, la seule différence réelle était que l'usage d'un standard local interférait avec l'histoire culturelle d'autres États que le nôtre : Italie, Espagne, Allemagne, Belgique.

- 61 Notre question devint alors : si dans toutes ces régions la vie sociale des badumes est parfaitement comparable ; si dans toutes ces régions existe un standard écrit jouant ou ayant joué à peu de chose près le rôle des standards bretons ; si enfin toutes ces régions ont vécu dans les mêmes conditions historiques la généralisation du français disparitaire, puis l'expansion du Nouveau Français Paritaire, alors ne peut-on considérer les différences entre elles comme provisoirement négligeables et tenter, par recoupement, de dégager quelques constantes et des tendances évolutives communes, valables au moins pour le territoire inclus dans les limites de la France ?
- 62 Enfin, à supposer que ce que nous croyons juste pour la Basse-Bretagne le soit également pour la France, quelle capacité de description et de compréhension gardent ces outils dans les autres pays de l'Europe, dans leurs extensions au Nouveau Monde, dans les pays anciennement colonisés, c'est-à-dire partout où des individus socialement organisés se parlent. Peut-on partout et toujours repérer une limite, même poreuse ou fluctuante, qui permet de distinguer deux sphères de la parole, l'une privée, l'autre publique ? L'introduction institutionnelle de l'écriture a-t-elle partout et toujours les mêmes effets de régularisation et de passage en surpuissance de la parole publique ? Enfin l'avènement de l'État national a-t-il partout comme conséquences la sacralisation d'une norme instituée, la dévalorisation et le déclin corrélatifs de tous les autres véhicules lui préexistant, et corollairement la naissance au sein même de la norme d'un nouveau registre de la parité sans lien avec la tradition des badumes ou des standards historiquement antérieurs ?
- 63 Cette hypothèse d'une dualité intrinsèque de la langue en société, de stades intermédiaires triviaux rendant compte de la transition entre un système dual et un autre système dual ; la nécessité de prendre en considération cette dualité dans toutes les entreprises d'aménagement des relations institutionnelles langue/locuteur ; la relative monotonie des représentations et jugements plus ou moins conscients des locuteurs résultant des frictions entre ces divers états de langue ; cette hypothèse ne pourrait-elle former l'amorce d'une définition sociolinguistique commune de la langue, dépassant d'une certaine façon l'impossibilité bien connue de la définir sur une base purement descriptive ?
- 64 Toute situation saisie à un moment donné en un lieu donné est évidemment le résultat provisoire d'une évolution historique ; tout groupe humain, surtout s'il utilise plusieurs véhicules linguistiques, spécialise et hiérarchise ses moyens de communication, produisant par le jeu des institutions d'une part, des représentations sociales et individuelles d'autre part des effets dialogiques comparables. Enfin l'irruption de l'écriture dans n'importe quelle société provoque une révolution dont les effets sensibles sont peut-être superficiellement contradictoires, mais doivent bien en profondeur découler des mêmes causes premières.
- 65 Nous n'avons pas la prétention de proposer une théorie de ces causes premières. Mais il nous a paru que la façon la plus simple de commencer à les dégager était de partir, ce que nous faisons tous, d'une situation que nous connaissons bien : celle de la Bretagne celtophone dans la France républicaine. Sans pathos, sans a priori idéologique. De la décrire aussi honnêtement que possible, d'en dégager des principes et de proposer ceux-ci à la critique de cercles dont l'existence nous est connue et qui accepteraient d'y confronter leurs propres principes. Prenant ainsi le risque du rejet global, d'un rejet partiel qui mettrait tout par terre, mais aussi saisissant la chance d'opérer des

jonctions, des inclusions des uns dans les autres. Le risque aussi d'étaler notre propre ignorance en posant un problème qui n'existe que dans notre imagination.

- 66 Nous ne sommes pas des celtomanes surgis du passé pour tenter d'imposer à nouveau le breton comme langue-mère. Nous ne sommes pas plus des idéalistes cherchant à nier que les accidents de l'histoire ont créé des décalages et des dénivelllements considérables entre les diverses situations sociolinguistiques que chacun de nous connaît pour son compte. Ce que nous soumettons ici à votre critique, c'est pour l'essentiel une question : chacun de nous est-il condamné à décrire son coin de planète comme s'il était une planète à part entière, ou est-il possible de dégager du nœud gordien des différences quelques fils doués d'une certaine force unifiante ?
- 67 C'est-à-dire : y a-t-il un ou plusieurs principes sur lesquels fonder une science de la parole sociale ? Ces principes étant différents de ceux qui fondent les linguistiques synchroniques, diachroniques et spatiales d'une part, de ceux sur lesquels reposent l'histoire, la sociologie et la psychologie d'autre part. Faute de cette deux fois triple différence, il n'y a pas d'espace ouvert à un savoir spécifiquement sociolinguistique ; il n'y a que des linguistes, des historiens, des sociologues et des psychologues rassemblés autour d'un phénomène, l'observant chacun à travers le prisme de ses propres principes et de ses propres méthodes, c'est-à-dire de sa subjectivité disciplinaire, et cherchant à le constituer en objet particulier. Mais chacun obtient un objet à chaque fois différent.
- 68 Au-delà de la partie de chamboule-tout à laquelle nous vous avons conviés se profile une question de fond déjà posée par d'autres : le *système* de Ferdinand de Saussure est-il bien la règle du jeu générale, le dénominateur commun de chaque langue autour desquels gravitent toutes les variétés, desquels naissent toutes les variations ; ou bien est-il le résultat d'un état provisoirement abouti de l'évolution sociale, l'image universalisée par les structuralistes de la première véritable norme contemporaine issue du latin : le français ? Est-il bien le centre de la science linguistique, voire toute la linguistique, ou, si on place l'homme parlant au cœur de la communication, le *système* n'est-il pas tout compte fait marginal, confronté à la complexité des réalités concrètes, encore mal explorée faute d'outils conceptuels simples ?
- 69 Sans prétendre avoir résolu quelque problème que ce soit, nous plaidons pour une unification problématique de la sociolinguistique comme linguistique du sujet parlant plutôt que de la chose parlée.

NOTES

1. Par *laïque*, nous voulons dire que la question des origines de la langue, disparaît derrière celle de la fonctionnalité. La problématique de la pureté (liée au mythe fondateur du groupe social) cède le pas à celle de la perfection (liée aux visées historiques du groupe).

RÉSUMÉS

Cette communication a inauguré le colloque Badume-Standard-Norme qui a eu lieu à Brest du 2 au 4 juin 1994. Ses auteurs reviennent sur ce qui les a conduits à organiser ce colloque : confronter les théories qu'ils ont forgées en étudiant la langue bretonne et ses locuteurs, leur laboratoire à ciel ouvert, à la critique de chercheurs intéressés par la chose linguistique. Au premier rang de ces théories détaillées ici figure le badume (*ba-dum* : « chez nous »), servant à désigner le breton parlé localement dans la société traditionnelle puis par extension aux parlers qui relèvent du registre paritaire. À celui-ci s'articulent le standard et la norme qui appartiennent quant à eux au registre disparitaire. Si ces instruments servent à décrire la réalité bas-bretonne, qu'en est-il de l'ailleurs ?

This paper opened the “Badume-Standard-Norme” conference which took place in Brest (June 2-4, 1994). The authors of this paper explain why they decided to organise this conference: to confront the theories they have developed while studying the Breton language and its speakers, their open-air laboratory, with the criticism of researchers interested in linguistic matters. At the forefront of these theories detailed here is “badume” (*ba-dum*: “at home”), used to designate the Breton language spoken locally in traditional society, and then by extension to the languages which fall within the parity register. The “standard” and the “norm”, which belong to the disparity register, are linked to it. If these instruments are used to describe the reality of Breton in Western-Brittany, what about elsewhere?

INDEX

Keywords : badume-standard-norm (conference), sociolinguistics, linguistic register, Breton (language), linguistic variation

Mots-clés : badume-standard-norme (colloque), sociolinguistique, registre linguistique, breton (langue), variation linguistique

AUTEURS

JEAN LE DÛ

Université de Bretagne Occidentale – Brest

YVES LE BERRE

Université de Bretagne Occidentale – Brest